

International
student's
GUIDE
pour les étudiants
internationaux

ULB

BE2ULB

GET STARTED IN BELGIUM



LA BELGIQUE ET BRUXELLES

Indépendante depuis 1830, la Belgique est une monarchie constitutionnelle parlementaire dont l'actuel monarque est le roi Philippe. La Belgique est un État fédéral qui comprend trois régions : Bruxelles, la capitale bilingue dont les langues officielles sont le français et le néerlandais ; la Flandre, au nord, où l'on parle néerlandais ; et la Wallonie, au sud, où l'on parle français et allemand.

Parmi les Belges les plus célèbres, on pourra citer les compositeurs et interprètes Jacques Brel et Stromae ; les comédiens Benoît Poelvoorde et Matthias Schoenaerts ; les écrivains Amélie Nothomb et Maurice Maeterlinck (prix Nobel de Littérature en 1911) ; les auteurs de bandes dessinées Georges Rémi (Hergé, le père de Tintin), Franquin (Gaston Lagaffe), Peyo (les Schtroumpfs), Morris (Lucky Luke) ; les réalisateurs Chantal Akerman, Jaco Van Dormael, et Jean-Pierre et Luc Dardenne ; le peintre René Magritte ; l'architecte Victor Horta ; et les sportifs Eddy Merckx (cyclisme), Eden Hazard (football) et Nafissatou Thiam (athlétisme).

Et la Belgique ne serait pas la Belgique sans ses délicieux chocolats, son impressionnante variété de bières traditionnelles et ses moules-frites ! Le pays possède également un important patrimoine historique, artistique, gastronomique, architectural et naturel, que nous vous encourageons à découvrir lors de votre séjour.

BRUXELLES, MA BELLE

Bruxelles est l'une des capitales les plus cosmopolites au monde, accueillant les sièges de l'Union européenne, de l'OTAN, et d'innombrables entreprises et organisations internationales. Les principales langues de travail sont le français et le néerlandais, mais l'incroyable diversité des pays représentés dans la ville en fait une véritable tour de Babel des temps modernes.

Bruxelles est une ville très vivante, riche en activités culturelles : vous pourrez y profiter de concerts, théâtres, cinémas, expositions, et spectacles en tous genre, ainsi que de splendides musées et monuments tels que la fameuse Grand-Place ou les nombreux immeubles de style Art nouveau. Bruxelles fait également partie des villes les plus vertes d'Europe, avec de nombreux parcs et forêts dans la ville ou aux alentours. Sa taille humaine et son dynamisme culturel et économique en font un

cadre de vie exceptionnel.

Qui plus est, la capitale française n'est qu'à une heure et demie de Bruxelles en Thalys. Voilà un autre avantage de Bruxelles : sa proximité de grandes villes comme Paris, Londres ou encore Amsterdam.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR BRUXELLES,

Rendez-vous sur le site web officiel de la ville :

<https://visit.brussels/fr>



LE SAVIEZ-VOUS ?

Quatre Prix Nobel scientifiques (François Englert en 2013), deux Prix Nobel de la Paix (Denis Mukwege en 2018), une Médaille Fields, trois Prix Wolf, deux Prix Abel, et de nombreuses autres récompenses délivrées à des chercheurs, professeurs ou anciens étudiants sont autant de preuves de la longue tradition d'excellence de l'Université libre de Bruxelles.

L'ULB, UNE UNIVERSITÉ À L'ESPRIT LIBRE !

L'ULB a été fondée en 1834, seulement quatre ans après la naissance de la Belgique. À son inauguration, elle ne comptait que 96 étudiants. Ils sont aujourd'hui plus de 30 000, dont 32 % d'étudiants étrangers. Avec ses douze facultés, deux écoles et un institut, elle est devenue une université complète dont les enseignements recouvrent toutes les disciplines et tous les niveaux d'études. Initialement basée uniquement à Bruxelles, l'ULB a étendu ses activités à la Wallonie et possède à présent un réseau de centres de recherche, de bibliothèques et d'hôpitaux, tous équipés d'infrastructures de pointe.

Dans ULB, il y a le « L » de libre. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à la pratique du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit. Il signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen. L'ULB est aujourd'hui une université francophone reconnue dans le monde entier, qui offre de nombreux programmes et diplômes en anglais.

LES CAMPUS

L'Université libre de Bruxelles se compose de plusieurs campus. En fonction de votre domaine d'études, vous serez situé à Bruxelles, sur le campus du Solbosch, de la Plaine, ou Erasme, ou hors de Bruxelles, sur le campus de Gosselies.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.ulb.be/fr/plans-et-acces>



PRÉPARER VOTRE ARRIVÉE

DEMANDE DE VISA ET PROCÉDURE

Si vous êtes citoyen d'un pays hors UE, il vous faudra un visa pour entrer sur le territoire belge. Vous pouvez en faire la demande à l'ambassade ou au consulat de Belgique dans votre pays d'origine. Renseignez-vous sur les conditions d'obtention d'un visa étudiant et contactez l'ambassade ou le consulat belge le plus proche de chez vous.

Une fois votre admission à l'ULB validée, vous recevrez par courrier une lettre d'admission. Ce document vous sera nécessaire afin d'obtenir un visa étudiant. Vous devrez alors finaliser votre démarche de demande de visa dans les plus brefs délais. Une fois votre visa délivré, vous devez confirmer votre inscription à l'ULB **au plus tard le 30 septembre**.

Pièces nécessaires à l'obtention d'un visa :

- Lettre d'acceptation de l'ULB
- Preuve de moyens de subsistance suffisants
- Certificat médical
- Certificat de bonnes vie et mœurs (extrait de casier judiciaire)
- Passeport ayant une période de validité restante d'au moins 12 mois
- Formulaire de demande de visa rempli et signé

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR :

Le site web du SPF Affaires étrangères :
https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/Ambassades_et_consulats

Le site web de l'Office des étrangers :
<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/home.aspx>

AIDE-MÉMOIRE :

Avez-vous tout ce qu'il faut ?

- Vérifiez que votre passeport ou votre pièce d'identité est en cours de validité
- Vérifiez les conditions d'entrée et de visa pour la Belgique
- Si nécessaire, faites une demande de visa
- Prévoyez un budget quotidien/mensuel/annuel
- Anticipez vos besoins médicaux
- Organisez votre voyage



4 VOTRE ARRIVÉE À BRUXELLES

Capitale de l'Europe et de la Belgique, Bruxelles possède un important réseau de transports en commun. La plupart des visiteurs arrivent en avion, par l'un des deux grands aéroports qui desservent la ville : **Bruxelles-National** (Zaventem) et **Charleroi Bruxelles-Sud**.

Depuis Bruxelles-National

Il est facile de se rendre au centre-ville de Bruxelles depuis l'aéroport principal de la ville, que ce soit en train, en autobus, en taxi, en voiture partagée ou dans un véhicule de location. Le train qui mène au centre-ville effectue le trajet en 17 minutes ; pour rejoindre le quartier européen en bus, il faut un peu plus de temps (30 minutes), mais le trajet est moins coûteux. Si vous avez beaucoup de bagages – et surtout si vous voyagez en groupe –, le taxi peut être plus avantageux. Il faudra compter environ 45 € pour vous rendre au centre-ville, mais en divisant le coût entre 3 ou 4 voyageurs, la commodité vaut largement le prix !

Depuis l'aéroport de Charleroi

Si vous souhaitez rejoindre Bruxelles en taxi, le trajet vous coûtera environ 90 €. Le moyen le plus simple de vous rendre à Bruxelles depuis l'aéroport de Charleroi est d'emprunter la navette Brussels City Shuttle. Les horaires de la navette sont alignés sur ceux des vols, et les cars circulent dès 3 h 30. Il circule un car toutes les 30 minutes. Pour bénéficier du meilleur tarif, nous vous recommandons d'acheter votre billet en ligne à l'avance.

En train

Vous pouvez facilement vous rendre à Bruxelles depuis toutes les grandes villes proches, comme Amsterdam et Paris : jusqu'à 16 trains partent de Bruxelles ou y arrivent chaque jour. L'Eurostar et le Thalys permettent d'atteindre Bruxelles depuis plusieurs gares de France ainsi que depuis Londres, et les lignes nationales relient également toutes les régions du pays à la capitale.

VOTRE ARRIVÉE À L'ULB

Comment vous rendre	...sur le campus du Solbosch	...sur le campus d'Erasmus
Depuis la gare Centrale (Bruxelles-Central)...	Prenez le bus 71 vers Delta et descendez à l'arrêt « ULB ».	Prenez la ligne 5 du métro vers Erasme et descendez au terminus.
Depuis la gare du Nord (Bruxelles-Nord)...	Prenez le tram 25 vers Boondael et descendez à l'arrêt « ULB ».	Prenez le tram 3 vers Churchill et descendez à l'arrêt « De Brouckère ». Prenez ensuite la ligne 5 du métro vers Erasme et descendez au terminus.
Depuis la gare du Midi (Bruxelles-Midi)...	Prenez le tram 81 vers Montgomery et descendez à l'arrêt « Montgomery ». Prenez ensuite le tram 25 vers Boondael et descendez à l'arrêt « ULB ».	Prenez la ligne 6 du métro vers Roi Baudouin, et descendez à « Gare de l'Ouest ». Prenez ensuite la ligne 5 du métro vers Erasme et descendez au terminus.



ÉTUDIER À L'ULB

LE CALENDRIER ACADÉMIQUE 2020-2021

L'année académique commence à la mi-septembre. Le premier semestre prend fin en janvier ; le second semestre commence en février et se termine en juin.

Vous trouverez ici les dates des vacances et des sessions d'examen, données à titre indicatif. Notez également que certains cours peuvent, à titre exceptionnel, être organisés pendant ces périodes !

14 septembre 2020	Rentrée académique
Du 21 décembre au 3 janvier	Vacances d'hiver
Du 4 au 24 janvier	1 ^{re} session d'examens
Du 25 janvier au 31 janvier	Détente
01 février 2021	Début du second semestre
Du 5 au 18 avril	Vacances de printemps
Du 24 mai au 27 juin	2 ^{de} session d'examens
À partir du 28 juin	Vacances d'été

INSCRIPTION AUX COURS

La plupart de nos facultés n'imposent pas aux étudiants de s'inscrire pour participer aux cours. Les étudiants se présentent en classe après s'être renseignés sur l'heure et le lieu des cours. Ces informations sont affichées sur le site web de chaque faculté, dans la rubrique « valves électroniques », ou sur les valves situées à proximité du secrétariat facultaire.

STRUCTURE DES PROGRAMMES

Une année d'études à temps plein équivaut à 60 crédits (soit 1 800 heures de travail en moyenne).

Chaque cours (également appelé unité d'enseignement, ou UE) vaut un certain nombre de crédits, qui représentent la charge de travail de l'étudiant. Toutes les UE de l'ULB valent soit 5 crédits, soit un multiple de 5 crédits, sauf

pour les cours organisés par des partenaires extérieurs à l'Université. Pour chaque cours que vous validez, vous recevez le nombre de crédits correspondant.

ÉVALUATIONS

À l'issue des examens (oraux et/ou écrits), l'évaluation finale sera exprimée sous la forme d'une note de 0 à 20. Pour valider une unité d'enseignement, il vous faut obtenir une note d'au moins 10/20.

L'ULB utilise l'échelle de notation ECTS pour permettre aux étudiants de comparer leurs notes d'examen à celles d'une population étudiante plus large (à l'échelle de la faculté ou de l'Université entière).

Lorsqu'un étudiant termine un séjour d'échange à l'ULB, ses notes d'examen sont envoyées directement à son université d'origine.



À VOTRE ARRIVÉE...

SÉJOUR COURT MOINS DE 3 MOIS

Si vous logez dans un hôtel, il n'est pas nécessaire de vous inscrire à la commune : l'hôtel le fera pour vous.

Ressortissants de l'UE : Si vous ne logez pas dans un hôtel, il est conseillé de vous rendre à la commune (avec un passeport ou une carte d'identité en cours de validité) endéans les 10 jours de votre arrivée en Belgique pour obtenir une déclaration de présence, valable pour la durée de votre séjour (maximum 3 mois).

Ressortissants hors UE : Si vous ne logez pas dans un hôtel, vous devez impérativement vous rendre à la commune endéans les 3 jours de votre arrivée en Belgique pour obtenir une déclaration d'arrivée, valable pour la durée de votre séjour (maximum 3 mois).

SÉJOUR LONG PLUS DE 3 MOIS

Si votre séjour en Belgique dépasse 3 mois, il vous faudra demander un permis de séjour. Le permis de séjour est obligatoire, y compris pour les citoyens de l'UE, et vous devez l'avoir sur vous en tout temps. Il remplace le visa d'entrée et vous permet de voyager dans tout l'espace Schengen et d'y entrer de nouveau (par exemple si vous passez les vacances dans votre pays d'origine).

OBTENIR UN PERMIS DE SÉJOUR (SÉJOUR LONG)

Dans les 8 jours suivant votre arrivée en Belgique, vous devez vous inscrire à l'Office des étrangers de votre commune. La procédure d'inscription peut changer d'une commune à l'autre ; il est donc recommandé de visiter le site web de la vôtre avant de vous y rendre. Il vous sera demandé de présenter votre carte d'identité ou votre passeport, ainsi que votre attestation d'inscription à l'ULB. Attention : dans certains cas, les copies d'actes de naissance et de mariage doivent faire l'objet d'une authentification par le consulat belge et, si nécessaire, d'une traduction par un traducteur juré. Quelques jours après votre passage à la commune, un agent de police passera pour vérifier que vous vivez

effectivement à l'adresse que vous avez indiquée. N'oubliez pas d'afficher votre nom sur votre boîte aux lettres ou votre sonnette. Quelques jours après la visite de l'agent, vous recevrez une convocation pour finaliser la démarche d'inscription à la commune, avec la liste des pièces à fournir.

AIDE-MÉMOIRE :

- Consultez le site web de votre commune avant de vous y rendre
- Inscrivez-vous à l'Office des étrangers
- Introduisez une demande de permis de séjour
- Affichez votre nom sur la boîte aux lettres et sur la sonnette de votre logement
- Attendez la visite de l'agent de police
- Finalisez votre inscription à la commune
- Informez la commune de votre départ de Belgique !



COÛT DE LA VIE

Pour un étudiant seul, il vous faudra compter un budget annuel d'environ 14 000 €, en plus du coût du voyage. Les dépenses liées au logement représenteront le poste le plus important de ce budget. Bien entendu, vos dépenses réelles dépendront de votre mode de vie. En plus des frais de logement, vous pouvez prévoir chaque mois au moins :

- 250 € pour l'alimentation
- 30 € pour l'assurance santé et les frais médicaux
- 100 à 200 € pour les éventuelles charges non incluses dans le loyer
- 30 € pour internet, 20 € pour la télévision par câble, et 20 € pour la téléphonie mobile

Le coût de la vie en Belgique n'est pas particulièrement bas, mais le pays reste abordable par rapport à d'autres pays de l'UE, et ce malgré la présence des institutions européennes. D'importantes destinations touristiques sont proches de la Belgique, comme l'Allemagne, la France et l'Autriche, ce qui permet aux étudiants de se rendre facilement dans ces pays.

Logement

En tant que capitale nationale, Bruxelles se caractérise naturellement par des loyers plus élevés et une forte demande de logements en location. Dans le centre-ville de Bruxelles, les prix avoisinent 850 à 950 € par mois pour un appartement de trois pièces et 350 à 550 € pour un studio étudiant (« kot »).

Services publics

À Bruxelles, pour un appartement de 85 m², vous pouvez prévoir environ 125 € par mois pour les charges telles que l'électricité, l'eau, le chauffage et la collecte des déchets ménagers. Cette estimation pourra être légèrement revue à la hausse dans certains quartiers. Le loyer mensuel des kots étudiants inclut souvent ces charges, mais pensez à vous en assurer auprès de votre propriétaire.

Manger au restaurant

La Belgique, et sa capitale Bruxelles en particulier, est reconnue pour sa gastronomie. Certains mettent la ville sur le même plan que New York, Hong Kong, voire Paris, pour la qualité et la variété de ses restaurants. Les prix sont cependant à la hauteur de cette qualité.

Mais ne vous en faites pas, il est également facile de trouver des restaurants bon marché : ceux qui aiment la bonne chère n'auront pas besoin de se priver. Un repas modeste pour une personne peut coûter entre 10 et 15 €, tandis qu'un demi-litre de bière ordinaire coûte environ 3,50 €.

Vous pouvez comparer l'indice des prix à la consommation en Belgique ou à Bruxelles avec ceux de 250 autres pays à l'adresse suivante :

www.numbeo.com/cost-of-living/rankings.jsp



LOGEMENT

BRUXELLES Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site web officiel de Bruxelles <https://visit.brussels/en>
ULB Consultez notre page web pour plus d'informations ou pour prendre contact www.ulb.be

La plupart des étudiants vivent dans un logement privé. La location d'un appartement à plusieurs revient à environ 350 à 550 € par personne.

Le meilleur moyen de trouver un logement à Bruxelles est de chercher une fois sur place.

Soyez également vigilant dans vos recherches : attention aux fraudes !

Logement temporaire

Nous vous conseillons de réserver quelques nuits dans une chambre dans un hôtel ou une auberge de jeunesse pour vous donner le temps de trouver un logement (guettez les pancartes « À LOUER ») à proximité du campus où vous étudierez.

Logement à long terme

Si vous prévoyez de passer plusieurs mois, voire plusieurs années, à l'ULB, il vous faudra trouver un logement à plus long terme. Le marché de la location est très dynamique, et de nombreuses offres sont disponibles pour tous les budgets.

Les quartiers les plus prisés par nos étudiants sur les campus du Solbosch et de la Plaine sont Ixelles, Etterbeek, Auderghem, Saint-Gilles et Bruxelles-Ville. Pour vérifier s'il est facile de vous rendre à l'ULB depuis un quartier donné, vous pouvez utiliser le site web des transports publics : www.stib.be

NOUS POUVONS VOUS AIDER À VOUS LOGER !

L'Office du logement de l'ULB peut vous aider à trouver un logement satisfaisant et vous conseiller sur de nombreux aspects du logement en tant qu'étudiant.

La page web de l'Office propose de nombreuses annonces, y compris pour des résidences universitaires privées ou administrées par l'Université.

Rendez-vous sur :

<https://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/logement>

La bonne astuce :

Vous pouvez également consulter les offres d'étudiants qui quittent leur logement, affichées aux valves à proximité des restaurants et auditoriums de l'ULB.

Housing Anywhere :

Si vous préférez organiser votre logement à l'avance, l'ULB a conclu un partenariat avec « Housing Anywhere », une plateforme qui vous permet de réserver un logement privé avant votre départ. Le site vous propose des photos et vidéos de différents logements, et vous pouvez même échanger avec le propriétaire avant de faire une réservation en toute sécurité :

<https://housinganywhere.com/Brussels--Belgium/universit%C3%Ag-libre-de-bruxelles/sign-up>

Vous pouvez commencer vos recherches sur les sites suivants :

- www.ulb.be/logements/index.html ;
- www.appartager.be ;
- www.immoweb.be
- www.ikot.brik.be/en ;
- www.brukot.be ;
- www.traneesinbrussels.be
- www.immovlan.be ;
- www.brusselsdestination.be ;
- www.vivastreet.be
- www.etr-brussels.be ;
- www.erasmus-brussels.org ;
- www.student.be



BRUXELLES Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site web officiel de Bruxelles <https://visit.brussels/en>
ULB Consultez notre page web pour plus d'informations ou pour prendre contact www.ulb.be



CONTRATS DE BAIL

La plupart des contrats de bail sont signés pour une durée de 3 ans ou moins ; il s'agit généralement de contrats à échéance fixe, dont la rupture entraîne des pénalités. Les baux à court terme concernent le plus souvent des logements meublés. Avant de signer un bail, assurez-vous d'avoir bien pris connaissance du délai de préavis et des pénalités qui s'appliquent en cas de rupture anticipée.

Quel que soit le type de bail, nous vous conseillons de négocier l'inclusion d'une clause vous autorisant à trouver un locataire pour vous remplacer si vous devez quitter le logement plus tôt que prévu, afin d'éviter les pénalités de rupture anticipée.

Le premier mois de loyer doit être versé à la signature du bail. De plus, avant de prendre possession des clés, vous devrez souscrire une assurance habitation (ce service est notamment proposé par les banques) et déposer une garantie locative (généralement l'équivalent de deux mois de loyer). Nous vous recommandons de déposer la garantie sur un compte bloqué à votre nom, auprès de votre banque.

BON À SAVOIR :

Certains propriétaires exigent, avant que le locataire ne prenne possession des lieux, qu'un état des lieux d'entrée soit réalisé par un expert ; dans ce cas, un état des lieux officiel de sortie sera également réalisé à votre départ. Le coût de ces inspections est partagé entre le locataire et le propriétaire (il peut s'élever à quelques centaines d'euros, selon le type de logement). D'autres propriétaires sont disposés à faire l'état des lieux de manière moins formelle, sans l'intervention d'un professionnel. Dans ce cas, nous vous conseillons de prendre beaucoup de photos et de vérifier attentivement l'inventaire fourni par votre propriétaire.



SE DÉPLACER À BRUXELLES

Du centre-ville à la périphérie de Bruxelles, la ville possède un maillage dense de transports en commun. Bus, tram, métro, trains... les déplacements sont aussi aisés que rapides !

Le prix d'un ticket à l'unité est de 2,10 € (ou 2,50 € à bord du bus). En tant qu'étudiant de moins de 25 ans, vous pouvez acheter un abonnement scolaire annuel en présentant le certificat d'inscription délivré à votre arrivée. Vous avez également la possibilité d'ajouter sur votre carte rechargeable des tickets de 5 ou 10 voyages, plus économiques que les tickets à l'unité.

Pour en savoir plus, vous pouvez installer l'application mobile de la STIB : https://www.stib-mivb.be/article.html?_guid=a0ee7473-c4af-3710-9495-8be6097c32f1&l=fr

Bon à savoir :
Vous ne voulez pas rater la fin du film ? Vous souhaitez rentrer un peu plus tard que d'habitude le week-end ? C'est possible grâce au réseau nocturne de la STIB. Un bus toutes les 30 minutes sur chaque ligne les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche de minuit à 3h du matin.

EN MÉTRO

Bruxelles est desservie par un réseau de métro de qualité, avec 70 stations identifiées par un « M » blanc sur fond bleu. La ville est également connue pour les nombreuses œuvres d'art présentées à de nombreux arrêts et stations de transports en commun.

EN BUS ET EN TRAM

Offrant un moyen éprouvé d'aller d'un bout à l'autre de la ville (et même bien au-delà de ses frontières), les lignes de tramway et de bus recouvrent tout le territoire de Bruxelles. Avec la tarification unique des transports en commun, pas besoin de ticket spécial : prenez votre carte MOBIB et profitez du voyage !

À VÉLO

Il est également possible de se déplacer dans Bruxelles à vélo. Si vous souhaitez recevoir des informations sur la mobilité, les parkings disponibles, la location de vélos, l'utilisation de vélos en libre service, les centres de réparation, les événements vélo sur les campus de l'ULB, ou si vous souhaitez simplement vous inscrire à la newsletter de l'Université destinée aux cyclistes, rendez-vous sur :

www.ulb.be/mobilite/Velo.html
www.provelo.org

EN VOITURE PARTAGÉE

ULB a conclu des partenariats avec plusieurs entreprises de voitures en libre service (notamment Cambio, Zen Car et Zipcar), permettant aux membres de la communauté universitaire de profiter de nombreuses réductions.

www.cambio.be/cms/carsharing/fr/
www.zencar.eu
www.mobilite-mobiliteit.brussels/fr



SOINS DE SANTÉ ET ASSURANCES

SOINS DE SANTÉ

En Belgique, l'assurance santé individuelle est obligatoire. Les étudiants ressortissants de l'UE qui ont une assurance santé doivent apporter un justificatif de cette assurance (la carte européenne d'assurance maladie). Vous pouvez demander cette carte auprès de votre caisse d'assurance maladie locale. Les citoyens de l'UE ne doivent généralement s'acquitter que d'un supplément.

Les étudiants hors UE doivent également être couverts par une assurance santé valable en Belgique. Il est vivement recommandé de souscrire une assurance privée avant de quitter votre pays d'origine. Vous avez également la possibilité de recourir au système d'assurance belge une fois sur place, qui vous couvrira pour la durée de votre séjour d'études.

Si votre pays d'origine ne possède pas de système d'assurance santé, vous devez vous inscrire à une mutuelle en Belgique ou souscrire une assurance santé privée. Ainsi, en cas de problème de santé, vous pourrez consulter un médecin et bénéficier du remboursement de la majeure partie des frais encourus.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Les étudiants de l'ULB sont automatiquement assurés en responsabilité civile pour l'ensemble de leurs activités universitaires.

ASSISTANCE MÉDICALE

Un service médical (médecine générale, médecine du sport, polyclinique) est à la disposition de la communauté universitaire au tarif fixé par l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité), les consultations étant intégralement remboursées par la mutuelle.

www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/sante-et-bien-etre

En plus d'aider les étudiants à choisir leur parcours d'études, Psy-Campus, le service de consultation psychologique de l'ULB, accueille tous ceux qui ont des difficultés à s'adapter

à la vie étudiante ou qui sont en quête de bien-être. www.ssmulb.be/

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial qui propose différents services médicaux, psychologiques et juridiques. Une équipe multidisciplinaire est à la disposition de toute personne qui rencontre des problèmes émotionnels ou sexuels, en toute confidentialité. www.aimeralulb.be/

RAPATRIEMENT

Il est à noter que la mutuelle couvre les frais médicaux encourus en Belgique, mais ne vous rapatriera pas dans votre pays d'origine en cas de maladie ou d'accident. Il peut donc être souhaitable de souscrire également une assurance rapatriement dans votre pays d'origine. Nous vous recommandons dans ce cas d'être particulièrement attentifs aux conditions spécifiques (notamment au nombre de mois que vous pouvez passer à l'étranger).

ASSURANCE HABITATION

La plupart des contrats de bail stipulent que le locataire est tenu de souscrire une assurance habitation pour couvrir les dégâts qui pourraient être causés au logement et/ou à l'équipement fourni par le propriétaire. L'assurance habitation de base couvre également les dégâts causés par le feu, l'eau et les catastrophes naturelles.

L'assurance familiale, ou assurance en responsabilité civile, couvre les dommages matériels et corporels occasionnés à un tiers. Si la police à laquelle vous souscrivez inclut une protection juridique, vos intérêts seront également défendus si vous êtes vous-même victime d'un dommage.

VIE ÉTUDIANTE

CULTURE

ULB Culture organise des ciné-clubs, des concerts et des expositions. Les bureaux de l'organisation sont situés sur le campus du Solbosch, bâtiment F1, 4^e étage, Tél. : +32 2 650 21 57. www.ulb.be/culture

Plus de culture, plus de plaisir !

- Office du tourisme de Bruxelles
www.visitbrussels.be
- Musées royaux des beaux-arts
www.fine-arts-museum.be/fr
- Musée de la BD
www.cbbd.be/fr/accueil
- Musées royaux d'art et d'histoire
www.kmkg-mrah.be
- Expositions temporaires
www.bozar.be
- Site d'activités et d'annonces
www.quefaire.be
- Places de cinéma et de théâtre
www.arsene50.be

ULB SPORTS

De nombreuses activités sportives sont organisées à l'ULB tout au long de l'année académique, sur différents campus de l'Université (Solbosch, Erasme, Charleroi) selon l'activité concernée. Une carte annuelle (60 €) vous donne accès aux cours collectifs et aux infrastructures sportives à un tarif avantageux.

TROUVER UN EMPLOI

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... le Career Center de l'ULB centralise des offres d'emploi pour les étudiants qui assurent eux-mêmes une partie de leur budget.

https://ulb.jobteaser.com/fr/users/sign_in

Si vous ne bénéficiez pas d'une bourse, vous souhaitez peut-être trouver un job étudiant. Sachez cependant que vous ne pourrez pas financer ainsi la totalité de votre séjour, le nombre d'heures qu'un étudiant peut travailler étant limité par la loi.

Si vous êtes citoyen de l'UE, votre inscription à la commune et votre carte d'étudiant ULB sont tout ce dont vous avez besoin pour chercher un emploi. Les étudiants hors UE doivent demander un permis de travail.

S&SAME

Vous êtes perdu sur le campus, vous avez du mal à repérer un service de l'Université ou un auditoire, une salle informatique ou tout autre service utile, trouver l'horaire d'un cours ? Dans chaque bibliothèque, S&SAME peut vous aider à vous orienter.

Les équipes S&SAME sont également à votre disposition pour vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle.

Enfin, S&SAME vous donne des indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

<https://bib.ulb.be/>



2 APPRENDRE LE FRANÇAIS

« Parlez-vous français ? »

L'ULB est une université francophone. La langue d'enseignement est le français. Bien qu'un nombre croissant de masters soient entièrement ou partiellement offerts en anglais, vous étudierez et vivrez dans un environnement francophone.

Que vous soyez débutant complet ou que vous souhaitiez vous remettre à niveau, vous pourrez trouver de nombreuses ressources sur le campus et dans toute la ville.

ULB LANGUES

Pour améliorer votre niveau de français, l'ULB offre aux étudiants étrangers des cours gratuits toute l'année. Certaines séances sont réservées aux étudiants d'échange. Vous devez impérativement passer un test pour déterminer votre niveau ! Des cours intensifs sont également offerts pendant l'été.

Vous trouverez plus d'informations ici : www.ulb.be/fr/se-former/cours-de-francais-langue-etrangere

Les cours dans votre quartier

Vous pourrez trouver des informations (y compris en anglais) sur les cours organisés pour les étrangers dans chaque commune de Bruxelles, sur le site web de l'ASBL Maison de la francité. Ce site offre des informations sur les cours financés par les autorités locales, ainsi que sur les écoles privées de langues.

www.maisondelafrancite.be

BON À SAVOIR :

L'ASBL F9 propose également des offres spéciales et des cours gratuits pour les étudiants et chercheurs de l'ULB. www.f9languages.eu

D'autres écoles proposent également des cours de différentes langues à des prix démocratiques. Pour en savoir plus, rendez-vous sur leur site web : www.cvo-khnb.net et www.epfc.eu.

Et si vous souhaitez apprendre le néerlandais ?

Pour vous informer sur les cours de néerlandais à Bruxelles, rendez-vous sur www.huisnederlandsbrussel.be



3 AUTRES INFORMATIONS

COMPTE EN BANQUE

Pour payer votre logement et vos dépenses quotidiennes, nous vous conseillons d'ouvrir un compte dans une banque de votre choix dès votre arrivée à Bruxelles. Il vous suffit pour cela de vous rendre dans n'importe quelle agence bancaire en vous munissant :

- de votre passeport ou de votre carte d'identité (pour les citoyens de l'UE)
- de votre certificat d'inscription à l'ULB
- de votre contrat de bail
- de votre justificatif d'inscription à la commune (annexe 15) OU d'un justificatif de domicile dans votre pays d'origine.

nombreux fournisseurs proposent différentes offres, que vous pourrez comparer une fois installé(e) à Bruxelles.

Les possibilités d'accès à l'internet sont également nombreuses. Sur les campus de l'Université, vous pourrez vous connecter à l'internet en utilisant le réseau WiFi qui couvre la plupart des bâtiments de l'ULB. Il vous suffira simplement d'activer votre adresse électronique fournie par l'ULB, ce que vous pourrez faire une fois votre carte d'étudiant en main.

Il ne vous restera plus alors qu'à vous connecter au site web de l'ULB sur un ordinateur de la bibliothèque et à remplir le formulaire de demande d'activation d'un compte e-mail gratuit :

<https://idsapp.ulb.ac.be/pam/>

LES BIBLIOTHÈQUES

Votre carte d'étudiant vous sert également de carte de lecteur.

Vous trouverez des informations sur toutes les bibliothèques de l'ULB à l'adresse suivante : www.bib.ulb.be

MANGER SUR LES CAMPUS

Plusieurs cafés et restaurants sont présents sur le campus du Solbosch (bâtiment F1) ; les cafétérias des campus de la Plaine et Erasme proposent également des repas variés à un prix démocratique. Des restaurants, cafés et supermarchés se trouvent également dans les environs de chaque campus. Les étudiants de la Faculté de médecine peuvent en outre manger à la cafétéria de l'hôpital pendant qu'ils y effectuent leur stage.

Bon à savoir !

Un marché proposant des produits bios, locaux et de saison est installé tous les mardis au Solbosch (avenue Paul Héger), de 16 heures à 18 h 30.

TÉLÉPHONE ET INTERNET

À l'ère de la téléphonie mobile, rien de plus facile que d'acheter une carte prépayée ou de souscrire un abonnement dans la boutique de votre choix. De



14 BESOIN D'AIDE ?

SERVICE SOCIAL ÉTUDIANTS (SSE)

Vous rencontrez des difficultés pour payer votre minerval ? Vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités de financer vos études ? Vous recherchez un job étudiant ? Le Service social étudiants vous accueille et vous conseille tout au long de l'année. Son personnel est à l'écoute de vos problèmes, vous informera sur vos droits, et vous orientera vers des services plus spécialisés.

Le SSE peut également vous aider dans vos démarches auprès d'autres organisations (p. ex. la Fédération Wallonie-Bruxelles, le CPAS, l'agence fédérale pour les allocations familiales, etc.). Il peut en outre vous apporter un soutien financier qui peut prendre plusieurs formes : intervention dans l'achat de livres et syllabus, réduction de loyer, contribution à vos frais de transport en commun, etc.

Le Service social étudiants met à disposition des étudiants transgenres une procédure leur permettant de faire reconnaître leur prénom usuel. Il leur suffit pour cela de se présenter au SSE à n'importe quel moment de l'année académique.

Service social étudiants de l'ULB
<https://www.ulb.be/fr/etudier/aides-services-et-accompagnement>

ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'ULB s'engage contre les discriminations et accueille des étudiants ayant des handicaps de tous genres. Le cursus demeure le même pour tous, mais vous avez droit en fonction de vos besoins à des aménagements raisonnables, à des aides spécifiques et à un accompagnement.

L'ULB offre un point de contact pour ces étudiants ayant des besoins spécifiques, afin de les aider et de les orienter de différentes manières : médiation avec les enseignants, recherche de solutions d'adaptation, soutien pour les cours et examens, etc.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.cefes.be/

SÉCURITÉ ET SITUATIONS D'URGENCE

Si vous êtes victime ou témoin d'une urgence médicale, d'un accident ou d'une agression, ou si vous trouvez un objet suspect, contactez notre service Protection et sécurité, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Depuis n'importe quel poste fixe de l'ULB, composez immédiatement l'un des numéros suivants :

- 7 (campus de Solbosch, de la Plaine, de Parentville et de Gosselies)
- 22 (campus Erasme)
- 112 (autres campus).

Depuis un téléphone mobile :

- +32 2 650 26 14

Vous trouverez ci-dessous une liste d'autres numéros utiles à composer en cas d'urgence :

- Urgence médicale (incendie/ambulance) : 100
- Numéro d'urgence européen (violences/accidents) : 112
- Police fédérale (accidents sans blessés) : 101
- Croix rouge : 105
- Centre antipoison : 070 245 245
- Centre des grands brûlés : 071 448 000



15 QUITTER BRUXELLES ET LA BELGIQUE

Lorsque vous quittez la Belgique, assurez-vous d'en informer votre commune. Si vous recevez un formulaire de déclaration d'impôts, renvoyez-le accompagné d'une copie de votre carte d'étudiant ou de votre attestation d'inscription à l'ULB et d'une lettre par laquelle vous déclarez être un étudiant étranger, en précisant votre pays d'origine et la durée de votre séjour à l'ULB. Faites également des copies de tous vos documents en vue d'une éventuelle utilisation ultérieure.

PERMIS DE SÉJOUR

Vous devez restituer votre permis de séjour à la commune avant votre départ ; vous recevrez alors un « modèle 8 » confirmant votre radiation. Les autorités à la frontière peuvent demander ce document lorsque vous quitterez la Belgique. Si vous ne restituez pas votre permis de séjour à la commune avant votre départ, vous devez envoyer un courrier à la commune (accompagné d'une copie de votre permis de séjour) demandant à être radié. Assurez-vous de communiquer à la commune votre nouvelle adresse et votre adresse permanente dans votre pays d'origine.

MUTUELLE

N'oubliez pas de résilier votre affiliation à la mutuelle auprès de laquelle vous vous êtes inscrit.

COMPTE BANCAIRE

Si vous souhaitez garder votre compte bancaire en Belgique de manière temporaire après votre départ, pensez à contacter votre agence pour demander une adresse électronique à laquelle vous pourrez les contacter lorsque vous souhaitez clôturer votre compte.

LOGEMENT

Assurez-vous de notifier votre propriétaire dans un délai raisonnable que vous prévoyez de quitter votre logement ! En Belgique, le délai de résiliation d'un contrat de bail est généralement de 3 mois avant la date de départ prévue ou la fin du bail. Il est essentiel que vous informiez votre propriétaire par courrier recommandé, même si vous avez signé un bail d'un an. Si vous ne le faites pas, votre bail sera automatiquement renouvelé. Organisez un état des lieux de sortie avec votre propriétaire, et transférez vos contrats d'eau, de gaz et d'électricité au nom du propriétaire ou du nouveau locataire. N'oubliez pas non plus de résilier vos abonnements TV, téléphone et internet.



SÉJOUR D'ÉCHANGE À L'ULB

S'INSCRIRE EN TANT QU'ÉTUDIANT D'ÉCHANGE

Les séjours d'échange à l'ULB ne peuvent être organisés que dans le cadre d'accords interuniversitaires entre l'ULB et les universités partenaires. Pour en savoir plus, contactez le service des relations internationales de votre université.

Les candidatures individuelles (statut de « Free mover ») ne sont pas acceptées. Votre candidature doit obligatoirement passer par votre université. Pour être admissible, elle doit inclure, entre autres, le programme d'études proposé (« learning agreement »).

Une fois que nous aurons étudié votre candidature transmise par le service des relations internationales de votre université, nous vous informerons directement de notre décision. Une copie sera envoyée à votre université.

N'achetez pas de billet d'avion tant que vous n'avez pas reçu la lettre d'acceptation envoyée par l'ULB. Celle-ci devrait vous parvenir suffisamment à l'avance pour vous laisser le temps de faire tous les préparatifs nécessaires pour un long séjour à l'étranger.

Le nom de l'administrateur responsable de votre dossier vous sera donné dans la lettre d'acceptation envoyée à votre adresse personnelle.

COORDINATEURS ACADÉMIQUES

Le nom et les coordonnées de votre coordinateur académique à l'ULB seront indiqués dans votre lettre d'acceptation. Votre coordinateur académique est responsable du suivi des aspects académiques de votre séjour à l'ULB. Il validera le programme d'études que vous suivrez à l'ULB en tant qu'étudiant d'échange, et répondra à toute question que vous pourriez avoir à ce sujet.

CATALOGUE DES PROGRAMMES

L'ULB publie son catalogue des programmes quelques semaines avant le début de chaque année académique. Ce catalogue contient une liste de tous les cours et indique à quel(s) semestre(s) chaque cours est organisé ainsi que le titulaire du cours ; il présente également des informations sur les différentes facultés de l'ULB.

Le catalogue des programmes peut être consulté sur : www.ulb.be/fr/etudier/programme

BIENVENUE !

En arrivant à l'Université, rendez-vous à votre faculté d'accueil. Vous recevrez votre carte d'étudiant, ainsi que les certificats officiels justifiant votre inscription à l'ULB. Aucuns frais d'inscription ne vous seront exigés, mais vous devrez vous être acquitté des frais d'inscription pour l'année académique de votre séjour d'échange auprès de votre université d'origine. Veuillez noter que nous pourrions vous demander une preuve d'inscription à tout moment.

Certaines facultés offrent à leurs étudiants d'échange un accueil spécial. Vous en serez informé par la faculté elle-même.

BOURSES

Comme prévu dans les accords de mobilité pour les étudiants, notre Université n'offre aucune bourse aux étudiants d'échange qu'elle accueille. Vous devrez compter avec vos propres moyens, ou avec ceux offerts par votre université, afin de financer votre période d'études chez nous.

ADRESSES UTILES POUR LES ÉTUDIANTS D'ÉCHANGE

FACULTÉS

<p>Faculté de lettres, traduction et communication Mme Brigitte Turner Burkitt Mobilite.LTC@ulb.be Tél. : +32 2 650 36 87</p>	<p>Faculté de droit et de criminologie Droit Mme Isabelle Bettens erasmus.droit@ulb.ac.be Tél. : +32 2 650 36 13</p>
<p>École de traduction et d'interprétation ISTI-Cooremans Mme Nathalie Bremeels erasmus.TI.LTC@ulb.be Tél. : +32 2 650 62 11 https://ltc.ulb.be/venir-etudier-en-ltc</p>	<p>Criminologie M. Nelson das Neves Ribeiro nnevesri@ulb.ac.be https://droit.ulb.be/version-francaise/navigation/erasmus/etudiants-incoming</p>
<p>Faculté de philosophie et sciences sociales Mme Isabelle Beauchamp pipsin@ulb.ac.be Tél. : +32 2 639 24 21 https://phisoc.ulb.be/fr/venir-etudier-a-la-faculte</p>	<p>Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management Mme Anne Georges Anne.Georges@ulb.be Tél. : + 32 2 650 48 66 https://sbsem.ulb.be/etudiants-en-trants-in</p>
<p>Institut d'études européennes Avenue F.D. Roosevelt 39 Tél. : +32 2 650 30 77</p>	<p>Faculté des sciences École interfacultaire de bioingénieurs M. Renaud Martel Renaud.Martel@ulb.be Tél. : +32 2 650 55 53 https://sciences.ulb.be/les-etudes/mobilite-des-etudiants</p>
<p>Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation M. Alessandro Polesello alessandro.polesello@ulb.ac.be Tél. : +32 2 650 60 54 https://psycho.ulb.be/international/mobilite-in</p>	<p>École polytechnique de Bruxelles – École interfacultaire de bioingénieurs Mme Rose-Marie Brynaert International.polytech@ulb.ac.be https://polytech.ulb.be/en/international/incoming-students/mobility-programmes (en anglais)</p>
<p>Faculté d'architecture Mme Zohra Chentouf international.archi@ulb.ac.be Tél. : +32 2 639 24 21 https://archi.ulb.be/version-francaise/international/mobilite-etudiante</p>	<p>École de santé publique Campus Erasme, Route de Lennik 808, bâtiment A, niveau 2 Tél. : +32 2 555 40 13 https://esp.ulb.be/fr/international</p>
<p>Faculté de médecine M. Arnaud Rans erasmus.medecine@ulb.be Tél. : +32 2 555 61 64 https://medecine.ulb.be/version-francaise/international/venir-a-l-ulb</p>	<p>Faculté de pharmacie Mme Marie Navez Secretariat.Pharma@ulb.be Tél. : +32 2 650 53 37</p>
<p>Faculté des sciences de la motricité Mme Anne Moncousin anne.moncousin@ulb.ac.be Tél. : +32 2 555 33 58 https://fsm.ulb.be/fr/etudes/mobilite-internationale-erasmus</p>	

SERVICE DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Le Service de la mobilité étudiante est responsable des étudiants d'échange. Ses bureaux sont situés sur le campus du Solbosch, bâtiment S, 5^e étage. L'équipe responsable des étudiants « IN » se compose de :

- M. Luis Gomez
Luis-Manuel.Gomez.Garcia@ulb.be (étudiants Erasmus)
- Mme Elizabeth Olivares
Elizabeth.Olivares.Fontt@ulb.be (étudiants hors UE)
- Questions générales : **mobilite@ulb.be**

Retrouvez le Service de la mobilité étudiante sur les réseaux sociaux pour recevoir les dernières informations sur les événements organisés et découvrir des conseils pour préparer votre séjour :

 www.facebook.com/ULBERasmus/

 @ErasmusULB

